

Ville de
Saint-Sauveur



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Saint-Sauveur pour l'année 2022, incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, sera déposé à la séance ordinaire du 15 mai 2023.

À compter du 17 mai 2023, toute personne intéressée pourra consulter le rapport sur le site Internet de la Ville.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 9 mai 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA